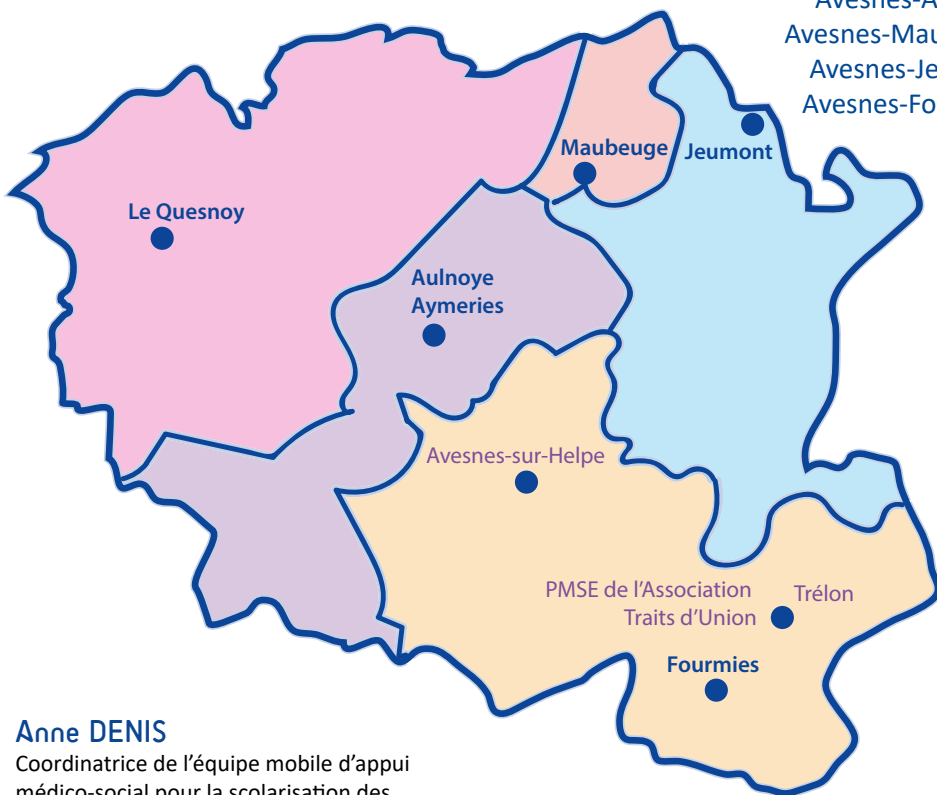


L'Association Traits d'Union, l'Éducation Nationale et les partenaires, à la demande de l'ARS Hauts de France, ont mis en place l'Équipe Mobile d'Appui scolaire - EMAS.

Elle a vocation à accompagner les équipes pédagogiques et les enfants en situation de handicap et leur famille afin de répondre aux enjeux de l'école inclusive.

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Circonscription du bassin d'Avesnes-sur-Helpe



Circonscriptions

Avesnes-Le Quesnoy
Avesnes-Aulnoye
Avesnes-Maubeuge
Avesnes-Jeumont
Avesnes-Fourmies

Anne DENIS

Coordinatrice de l'équipe mobile d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

P : 06 46 01 09 30

mise à jour juillet 2023

emscol@associationtraitsdunion.org

Association Traits d'Union - Pôle Médico-Social Enfance - PMSE - 49, rue Roger Salengro, 59132 TRÉLON



EMAS

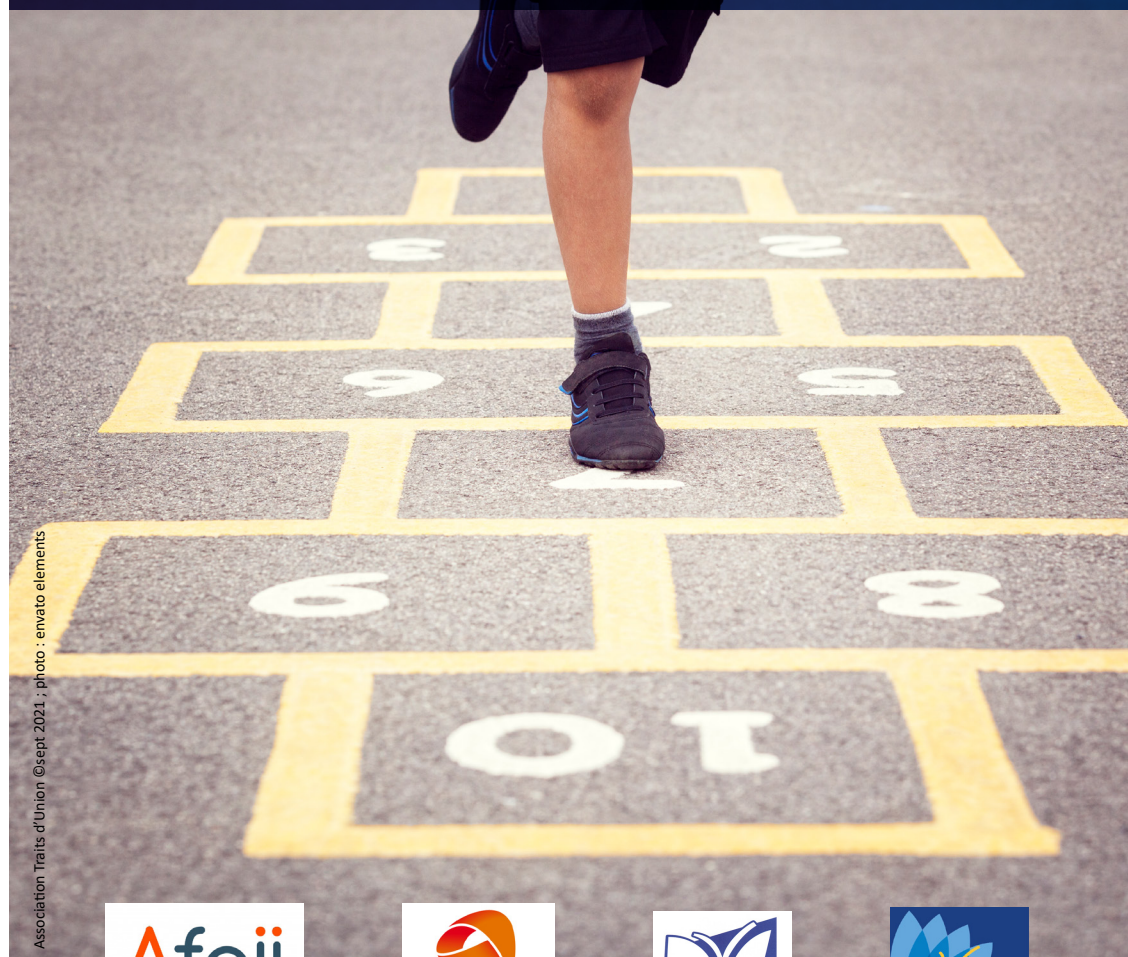


Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord

Inspection Avesnes Valenciennes ASH

Équipe Mobile d'Appui médico-social

POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Association Traits d'Union ©sept-2021, photo : envato elements



MISSIONS DE L'EMAS

APPUI INDIRECT

- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, ou en amont d'une notification de la CDAPH, en veillant à associer les parents et/ou le détenteur de l'autorité parentale, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnement d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile n'intervient pas en substitution d'un AESH

APPUI DIRECT à titre exceptionnel et provisoire si risque important de déscolarisation

CONSEIL auprès d'une équipe pluridisciplinaire de MDPH

PROCÉDURE DE SAISINE

COMMENT INTERPELER L'EMAS ?

1
Enfant en situation de handicap notifié MDPH ou en amont d'une saisine de la MDPH qui met une équipe pédagogique en difficulté

En accord avec les représentants légaux, l'équipe pédagogique renseigne la fiche de sollicitation, avec ou sans l'aide de l'enseignant référent, puis la transmet

2
IEN (1er degré) ou chef d'établissement (2nd degré)
Émet un avis puis transmet la demande

copie à l'enseignant référent

3
Coordinateur de l'Équipe Mobile d'Appui médico-social (EMAS)

Fait signer la convention, interpelle les partenaires et organise l'intervention de l'EMAS avec le consentement des représentants légaux

PRESTATIONS POSSIBLES

Outillage et aménagement éducatif de l'enfant sur son lieu de scolarisation

Information sur des thèmes spécifiques

Participation aux réunions d'équipe éducative

Soutien et conseil aux familles

Accompagnement des AESH

Mise en place de l'intervention

1
Dès réception d'une demande, l'EMAS prend contact avec l'établissement concerné et la famille. Une date de réunion d'équipe éducative est alors programmée. Au cours de cette réunion, des hypothèses d'explication aux difficultés observées seront réfléchies ensemble.

2
Les **besoins et les potentialités de l'élève sont évalués**. Les adaptations sont co-construites avec l'équipe pédagogique et éducative ainsi que la famille.

3
Le **projet d'intervention** peut ensuite être mis en place.